

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 08/07/2024 - 5377 - 2000 B 01195 - 352 483 341 - CAISSE D'EPARGNE ET DE  
PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



**EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE  
DU VENDREDI 17 MAI 2024**

Le vendredi 17 mai 2024, à 13h30, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté s'est réuni au siège de la Caisse d'Épargne de Hauts de France à Lille (59 800), 612 rue de la Chaude Rivière, sur convocation de son Président, Monsieur Eric FOUGERE.

**Etaient présents ou en visio :**

REPRESENTANTS DES SOCIETES LOCALES D'ÉPARGNE

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX  
Monsieur Christophe BERTHET  
Madame Martine DAUX  
Monsieur Jacques DENIS  
Madame Catherine DUBAN  
Madame Estelle DULION  
Monsieur Gilles FALLET  
Monsieur Eric FOUGERE  
Madame Sylvie MATRAT  
Monsieur Frédéric MAUCLAIR  
Madame Catherine MENIGOZ  
Monsieur Pascal OUDOT  
Madame Nathalie PATENAT  
Madame Madeleine ROUSSET-CHARPENET  
Madame Emmanuelle TERRIER (visio)

DIRECTOIRE

Monsieur Jérôme BALLET  
Monsieur Fabien CHAUVE  
Monsieur Yann LE GUILLOUX  
Madame Ludivine MARTIN

REPRESENTANTS DES SALARIES

Monsieur Martin BAUER  
Monsieur Damien VUILLET  
Monsieur David SAGLIBENE (Représentant du CSE) (visio)

DELEGUE BPCE

Monsieur Jacques LEVI

ABSENTS EXCUSES

Madame Emmanuelle BLONDÉ (Représentant des salariés) ayant donné pouvoir à Monsieur Martin BAUER

Assistent également à la réunion :

Monsieur Antoine-Sylvain BLANC, Censeur statutaire (visio)  
Monsieur Pierre-Jacques GUERRIN, Secrétaire général  
Madame Estelle GUETTARD, Responsable du Département Sociétariat, Vie coopérative

**Le quorum est réuni et le COS peut valablement délibérer.**



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### **3. RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITÉ DES NOMINATIONS DU 16 MAI 2024**

- *La démission d'Isabelle BROUTE de son mandat social de la CEBFC avec effet au 31 mai 2024, que le Directoire est composé de 5 membres nommés pour un mandat de 5 ans qui vient à échéance le 30 avril 2026 et que tous les membres du Directoire ont la qualité de dirigeants effectifs au sens de l'article L. 511-13 du code monétaire et financier.*

Le COS en a pris acte.

Fait à Dijon, le 17 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire Général

Pierre-Jacques GUERRIN